

POUR L'EXPANSION RAISONNÉE DES ACTIVITÉS SOCIÉTALES

Qu'est ce qu'un patrimoine informationnel ?

LE PATRIMOINE INFORMATIONNEL

INDIVIDUEL
PROFESSIONNEL,
SOCIÉTAL ou
PUBLIC

C'est l'ensemble numérisé et valorisé formé par les informations, les savoirs, les logiciels et les données inhérentes aux activités d'une personne, d'une personne morale, d'une collectivité ou d'une communauté.

Un patrimoine informationnel se construit et se consolide en s'appuyant sur trois dimensions naturelles de l'information :

PARTAGEABLE
BIEN COMMUN

NON-PARTAGEABLE
BIEN PRIVÉ

UNIVERSELLE
BIEN PUBLIC

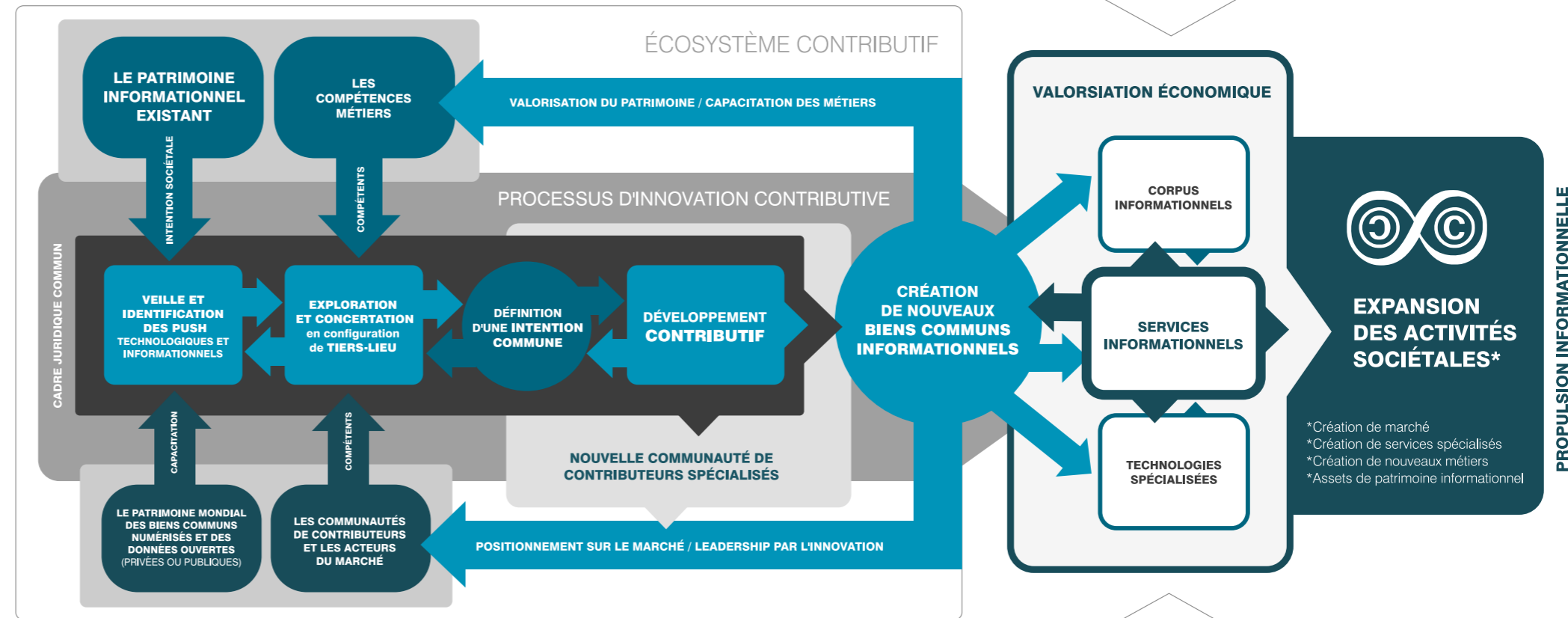
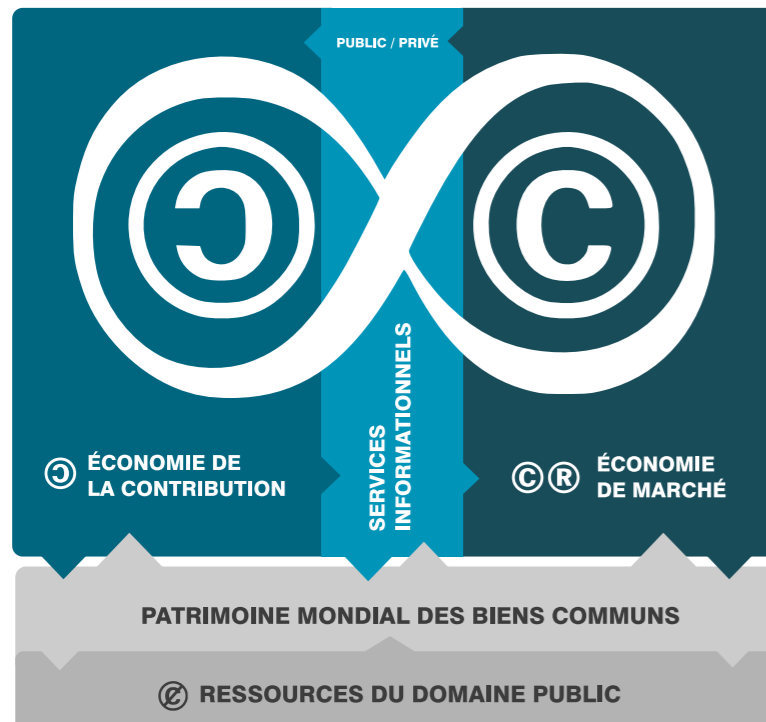
LA VALORISATION INFORMATIONNELLE PAR L'INTELLIGENCE PARTAGÉE

Pour construire ensemble une innovation commune, il faut pouvoir utiliser, étudier, modifier et exploiter librement les informations qui la composent selon des principes mutuellement respectés. Le droit d'auteur et les notions de propriété intellectuelle doivent être compatibles avec cette situation. L'approche proposée par le copyleft et les licences générales publiques permet d'établir les bases d'un écosystème contributif. Elle est le terreau d'une dynamique publique-privée, transdisciplinaire et trans-institutionnelle.

L'AUGMENTATION DU CHAMP DES POSSIBLES POUR LA CRÉATION DE SERVICES

La veille des push technologiques et informationnels, le processus d'innovation contributive ainsi que l'intelligence partagée et cumulée autour des biens communs propulsent la création de services. Le champ des possibles est alors augmenté informationnellement et technologiquement. Il permet ainsi de mieux répondre aux situations sociétales devant être surmontées.

SYSTEMIQUE ÉCONOMIQUE



LE LEADERSHIP PAR L'INNOVATION ET LE PARTAGE

C'est en fédérant un bien commun et sa communauté que le leadership de marché peut être préservé. Les principes de viralité et de partage inhérents au copyleft soutiennent les initiateurs dans un processus d'innovation continue, leur permettant d'évoluer leur oeuvre en permanence grâce aux contributions de chacun. Les initiateurs peuvent ainsi être des référents du marché et distribuer des services spécialisés s'appuyant sur le bien commun partagé.

LA CRÉATION DE MARCHÉ

Les biens communs informationnels permettent la mise en place de services informationnels de nature publique-privée. Ceux-ci créent des langages communs et des vecteurs d'interopérabilité entre les acteurs de la Société. Ils sont les socles de marché favorables à la propulsion informationnelle de la Société et la création de services novateurs.

*Création de marché
*Création de services spécialisés
*Création de nouveaux métiers
*Assets de patrimoine informationnel